

Rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 28 juin 2022

Rapporteuse : Marie-Rose MILANO

DM 184 – 22.06 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 285'000.00 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - PARTIE TECHNIQUE

En introduction, on nous rappelle que, dans sa séance du 15 juin 2020, le Bureau du Conseil municipal a estimé que les conditions de fonctionnement de la salle du Conseil municipal n'étaient pas optimales, en particulier au niveau de l'enregistrement des séances et pour la rédaction des procès-verbaux. Le Secrétariat général et le Conseil administratif ont été désignés pour présenter un projet afin d'améliorer les différents systèmes, notamment l'informatique.

Dans sa séance suivante, le Bureau a pris connaissance de trois variantes pour rénover la salle du Conseil municipal (mobiliers et système audio), pour un montant global compris entre CHF 420'000.00 pour la variante I et CHF 1'233'000.00 pour la variante III. Il en était ressorti un consensus pour dire qu'il y avait véritablement une urgence pour faciliter la tâche des procès-verbalistes et garantir la pérennisation des enregistrements des séances.

Pour résumer, lors des débats, il y a eu un consensus pour dire qu'il n'y avait pas d'urgence pour changer le mobilier de la salle, mais qu'il fallait rapidement changer le système informatique, et notamment les micros. Les enregistrements sont encore faits sur cassettes audio et il est de plus en plus compliqué de maintenir le système. Le Bureau propose un changement de système avec des micros sans fil ainsi que la possibilité de voter électroniquement, et de revoir également le système d'éclairage de la salle. À noter que le Bureau n'est pas forcément favorable au fait de repeindre la salle.

M. RION, Architecte-chef de projets au service des bâtiments, prend la parole et présente les aspects techniques du projet. La salle du Conseil municipal a été réaménagée dans les années 1980. Actuellement, il y a 42 places avec 27 micros. Plusieurs réflexions et études ont été réalisées sur l'ensemble de la salle, puis seulement sur la partie technique. Seule cette dernière a été prise en compte pour l'instant et comprend : le remplacement des micros filaires existants par un système sans fil, le système de projection et le système d'éclairage direct par un bidirectionnel. Concernant le changement des micros, il s'avère que le meilleur modèle est un modèle de type SHURE.

À la suite du changement des micros, il y aurait également un nouveau système de projection avec un vidéoprojecteur à LED et connexion HDMI. L'écran actuel ne serait pas remplacé pas mais l'idée serait d'ajouter deux écrans supplémentaires sur les côtés afin que les personnes en bout de table puissent voir ce qui est projeté. Concernant le changement du système d'éclairage, l'idée serait de passer à l'éclairage en LED au lieu de l'halogène actuel, avec un système bidirectionnel qui permettrait d'avoir une meilleure luminosité sur la table ainsi que quelques éléments au plafond. Actuellement, la salle fait 250 lux, alors que la norme est de 500 lux pour les salles de conférences. Suite à cela, l'idée serait de rafraîchir la peinture sur le plafond afin de rendre la pièce plus lumineuse et harmonieuse. La charpente serait maintenue intacte, seul le lambris serait repeint.

Au niveau du planning, le délai de commande pour le système de votation est de 8 mois. L'idée serait de commander au plus tard au mois de septembre, voire octobre 2022, afin que le matériel soit posé dans le courant du mois de mai 2023. Ensuite, il faudra compter environ 20 jours de travaux durant lesquels la salle ne serait pas accessible.

Voici le budget pour ce projet :

Dépense de l'existant et installation du neuf	CHF	15'000.00
Système de votation	CHF	105'000.00
Système projection et écrans	CHF	15'000.00
Éclairage	CHF	50'000.00
Peinture	CHF	45'000.00
Échafaudage	CHF	10'000.00
Total	CHF	240'000.00
Divers et imprévus 10%	CHF	24'000.00
Total	CHF	264'000.00
TVA 7.7%	CHF	20'328.00
TOTAL TTC	CHF	284'328.00
TOTAL TTC arrondi	CHF	285'000.00

Les coûts connexes sont de CHF 34'200.00 et comprennent CHF 28'500.00 pour l'amortissement du patrimoine administratif et CHF 5'700.00 pour les charges financières.

Pour le PPI, le budget était de CHF 110'000.00 pour l'année 2022. La différence entre le montant indiqué dans ce projet et celui inscrit au PPI est due notamment à l'intégration dans les travaux du remplacement du système d'éclairage, ainsi que des travaux de peinture qui n'étaient pas prévus initialement.

Une commissaire (VERT.E.S) demande si les cartes individuelles dans les micros sans fil gardent en mémoire les votes. M. RION répond que les cartes sont nominatives. Le système peut fonctionner sans cartes.

Le Président (UDC) demande si l'Eco21 a été pris en compte et s'il est possible d'effectuer les travaux durant les mois de juillet et août, période durant laquelle la salle n'est pas occupée ? M. RION précise qu'une étude a été faite par un fournisseur concernant l'Eco21. Les travaux sont envisageables en juillet et août, mais en 2023. En 2022 ce ne sera pas possible en raison de délai de commande du matériel.

Un commissaire (VERT.E.S) aimerait savoir si des réclamations ont été faites à l'interne par des personnes qui ont eu des problèmes pour voir l'écran en étant sur les côtés de la table ? M. RION répond que quelques personnes ont parlé des écrans sur le côté. C'est pour cela que l'idée a été étudiée.

Concernant l'identification, un commissaire (VERT.E.S) fait remarquer que les Conseillers ont déjà chacun deux cartes. Aussi demande-t-il s'il y a un moyen d'utiliser une autre technologie qui permettrait de s'identifier, par exemple sur les téléphones. Concernant les cartes, il lui est répondu qu'il n'y a pas d'autre technologie pour ce système-là. Il est possible d'utiliser les micros avec ou sans les cartes. M. MAUTONE, Chef du service des technologies de l'information, précise que rien n'est acté sur ce point-là. L'idée est que les cartes restent dans la salle.

Un commissaire (PLR) comprend que la carte serait affectée à un micro et non à une personne et demande s'il est prévu un micro présidentiel ? M. RION répond que c'est faisable sans souci.

Un commissaire (ALTERNATIVE) précise que le Bureau n'était pas au courant du projet de peinture et des échafaudages nécessaires. Il demande s'il est vraiment utile de faire cette peinture ? M. RION pense qu'il est intéressant d'avoir une salle plus lumineuse et plus harmonieuse. La pièce étant actuellement sombre.

Un commissaire (ALTERNATIVE) revient sur la couleur. La luminosité sera plus agréable avec du blanc. Mais si un investissement est fait pour la peinture, pourquoi ne pas changer les sièges ? Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, informe que si le plafond reste sombre, cela ne sera pas fonctionnel. Le style de la salle date des années 1980. La charpente et la poutraison sont superbes, mais pas mises en valeur. Le coût est réel, mais en lien avec les modifications de l'éclairage. Pour revenir sur le mobilier, l'objectif est de rendre cette salle moderne. Ce qui est prioritaire, c'est l'enregistrement qui devient compliqué. L'objectif du sans-fil est de pouvoir faire des conseils ou des commissions extra muros.

Le Président (UDC) précise qu'il y a maintenant des normes au niveau de l'éclairage des bureaux. Si une personne a des maux de tête par exemple, elle peut porter plainte.

Une commissaire (PLR) aimerait savoir si le délai prévu pour les travaux est sûr. Y'a-t-il un risque qu'il y ait un retard et que la salle soit bloquée ? M. RION précise que les travaux ne commenceront pas tant que le matériel ne sera pas reçu.

Un commissaire (VERT.E.S) demande où sont envoyés les votes pour la retranscription et qu'en est-il du secret ? M. MAUTONE répond qu'un ordinateur dédié sera dans la salle. Il y aura une sauvegarde sur les serveurs locaux, rien ne sortira de la Mairie.

Un commissaire (SOC) aimerait s'assurer que le projet présenté réponde aux besoins des secrétaires ? Concernant la solidité des micros, vont-ils durer autant que les actuels qui datent des années 1980 ? M. RION indique que les micros choisis sont ce qu'il se fait de mieux en ce moment. Ils devraient durer au moins 10, voire 15 ans. En ce qui concerne le travail des secrétaires, cela correspond à ce qu'elles attendent.

Le Président (UDC) passe au vote de la DM 184 – 22.06, Crédit de réalisation de CHF 285'000.00 pour les travaux de la salle du Conseil municipal - partie technique, qui est approuvée par 8 OUI (2 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.